

MODIFICATION RELATIVE À UNE PERSONNE AYANT LE POUVOIR D'ENGAGER L'ÉTABLISSEMENT (fondé de pouvoir)

Formulaire

- Formulaire de modification d'une entreprise (P2).

Pièces justificatives

POUR LE FONDÉ DE POUVOIR

- 1 original de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation.
 - **Personne de nationalité française**
- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.
 - **Personne de nationalité étrangère résidant en France**
 - **Pour les ressortissants de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein, de la Suisse, d'Andorre, de Monaco et de Saint-Marin**
- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité¹.
 - **Pour les autres ressortissants**
- 1 copie recto-verso d'un titre de séjour ou 1 copie du récépissé de demande d'un titre de séjour, en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel², permettant l'exercice d'une activité commerciale³.

MODIFICATION DE L'IDENTIFICATION DU FONDÉ DE POUVOIR

Modification du nom de naissance (ou prénoms)

Il faut fournir les mêmes pièces que pour la nomination du fondé de pouvoir, à l'exception de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation et des pièces pour la société.

¹ Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par l'exploitant.

² Pour le 78 et le 92, le titre de séjour n'a pas à être à l'adresse du domicile actuel. Pour le 92, il faut néanmoins ajouter une pièce complémentaire pour justifier de l'adresse actuelle.

³ Les titres de séjour qui permettent l'exercice d'une activité commerciale portent les mentions « Entrepreneur/ profession libérale », « Vie privée et familiale » et « Passeport talent ».

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

Acquisition de la nationalité française

- 1 copie du décret de naturalisation ou 1 copie du journal officiel dans lequel le décret de naturalisation a été publié.
- OU
- Sauf pour le 92 et le 93, 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, mentionnant la nationalité française.

Changement de domicile personnel (fondé de pouvoir de nationalité étrangère)

Pour les ressortissants hors Union européenne, Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Monaco et Saint-Marin

- 1 copie recto-verso d'un titre de séjour mis à jour et en cours de validité ou 1 copie du récépissé de demande de mise à jour d'un titre de séjour permettant l'exercice d'une activité commerciale⁴.
- OU
- Pour le 92 uniquement, 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom du représentant légal (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...).

AUTRES PIÈCES

(pour la nomination ou le changement d'identification)

- En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS

- En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable⁵.

- En cas de signature du formulaire par une autre personne que l'exploitant

- 1 original du pouvoir nominatif signé par l'exploitant.
- **Pour le 93 uniquement**, ajouter 1 justificatif de l'identité du bénéficiaire du pouvoir (copie de la pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique ou copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois pour une société).

Pour vous aider à préparer votre dossier (formulaire, modèles de document, tarif...), rendez-vous sur notre site à l'adresse <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites>

⁴ Les titres de séjour qui permettent l'exercice d'une activité commerciale portent les mentions « Entrepreneur/ profession libérale », « Vie privée et familiale » et « Passeport talent ».

⁵ Consulter votre CFE ou le site www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites/activites-reglementees-rcs.